



## DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

**2015 DAC 311** Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire des enfants juifs de l'orphelinat Rothschild morts en déportation, 9 rue de Lamblardie à Paris (12e). Montant : 4 000 euros.

### PROJET DE DELIBERATION

#### EXPOSE DES MOTIFS

La ville de Paris s'honore de rendre hommage aux victimes de faits de guerre, de la résistance, des rafles, des déportations et de la Libération de Paris.

Les 10 et 11 février 1943, une rafle des juifs apatrides concernant plusieurs arrondissements de Paris et de la banlieue est proposée et organisée par la police française.

Cette rafle particulièrement odieuse commence par l'arrestation d'enfants des centres d'accueil de l'Union Générale des Israélites de France (UGIF) et notamment à l'orphelinat Rothschild de la rue de Lamblardie. Il s'agit d'enfants dont les parents ont déjà été déportés.

Afin de perpétuer le souvenir de ces victimes, il est proposé d'apposer une plaque commémorative sur la façade de l'immeuble qui abrite aujourd'hui le foyer Rothschild 9 rue de Lamblardie à Paris 12<sup>e</sup> et dont le texte est le suivant :

PASSANT, SOUVIENS-TOI. ICI SE TROUVAIT L'ORPHELINAT ROTHSCHILD.  
EN 1943, DES POLICIERS FRANÇAIS, AUX ORDRES DU GOUVERNEMENT  
DE VICHY, RAFLAIENT LES ENFANTS INNOCENTS QUI S'Y TROUVAIENT ET LES LIVRAIENT  
À LA BARBARIE NAZIE. LEUR SEUL CRIME ÉTAIT D'ÊTRE NÉS JUIFS, ILS L'ONT PAYÉ  
DE LEUR VIE.  
NE LES OUBLIONS JAMAIS.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2015 DAC 311** Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire des enfants juifs de l'orphelinat Rothschild morts en déportation, 9 rue de Lamblardie à Paris (12e).

Le Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative à la mémoire des enfants juifs de l'orphelinat Rothschild morts en déportation, 9 rue de Lamblardie à Paris (12e) ;

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine Vieu-Charier au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative à la mémoire des enfants juifs de l'orphelinat Rothschild morts en déportation, 9 rue de Lamblardie à Paris (12e).

Article 2 : Le texte de la plaque est : Passant, souviens-toi. Ici se trouvait l'orphelinat Rothschild. En 1943, des policiers français, aux ordres du gouvernement de Vichy, raflaient les enfants innocents qui s'y trouvaient et les livraient à la barbarie nazie. Leur seul crime était d'être nés juifs, ils l'ont payé de leur vie. Ne les oublions jamais.

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 4 000 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2015, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 15V00149 DAC.